

223C0513
AV211

29 mars 2023

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT,
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

LISI

(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 223C0499 du 27 mars 2023

La société Global Alpha Capital Management Ltd. (GACM) a effectué la déclaration d'intention suivante¹ :

« Global Alpha Capital Management Ltd. (GACM) agissant en sa qualité de société de gestion de portefeuille pour le compte de « *non-collective investment schemes clients* » ainsi que CC&L Global Alpha Fund, Global Alpha EAFE Small Cap Equity Fund, Global Alpha, Global Alpha Global Small Cap Fund et Global Alpha International Small Cap Fund LP (ensemble, les « clients ») divulguent par la présente que :

Le GACM agit uniquement pour le compte des clients et n'agit pas de concert avec un tiers à l'égard de LISI.

Le GACM a l'intention d'acquérir **ou de céder** plus d'actions de LISI en fonction des conditions de marché et/ou de ses obligations envers les clients conformément aux devoirs du GACM en tant que société de gestion de portefeuille.

Le GACM a l'intention, à compter de cette date, d'apporter une partie des actions détenues.

En cas de changement d'intention, celui-ci sera rendu public sans délai, conformément à la réglementation applicable. »

¹ Il est précisé que seule la partie en gras a été rectifiée.